

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1542

présenté par
M. Le Déaut

ARTICLE 28

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« e) De diminuer d'un tiers, en 2012, par rapport à plusieurs années de référence, l'utilisation des engrais azotés dans l'agriculture française. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut encore améliorer les conditions de fertilisation azotées et utiliser toutes les techniques génétiques permettant d'utiliser mieux les engrais et de fixer, comme dans le cas des légumineuses, l'azote atmosphérique. Il reste également beaucoup à obtenir de la sélection végétale, particulièrement pour l'allongement de la « tenue au vert » des plantes qui accroît la fixation des gaz à effet de serre.